

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE DE GUYENNE
PROCES VERBAL DU 22 JUIN 2017**

L'an **deux mille dix-sept**, le **vingt-deux juin** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2017.

Présents : M. Yves d'AMECOURT, M. Pierre TOMADA, Mme Sandrine COMBEFREYROUX, M. Laurent SAUTS, Mme Annie ORDRONEAU, M. Luc HERAULT, M. Benoît PUAUD, Mme Stéphanie DUBERGA, Mme Karine LUMEAU, M. Eric SALLABERREBORDE, M. Tristan de la RIVIERE, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU.

Absents ou excusés : Mme Marie-José LAWTHER (pouvoir à S. COMBEFREYROUX), Mme Sylvie PANCHOUT (pv. à P. TOMADA), M. Christian BONNEAU (pv. P. SCHNEEBERGER-REIGNIER), Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET (pv. à Ch. MIQUEU), Mme Gislaine CUROY, M. Serge MAURIN (pv. à L. HERAULT).

Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont reçu les comptes rendus du 23 janvier et du 13 avril 2017 et si des observations sont à formuler.

Aucune remarque n'étant faites les comptes rendus du 23 janvier et du 13 mars 2017 sont adoptés à dix-huit voix pour.

Monsieur le Maire annonce l'ordre du jour et propose l'ajout de points à l'ordre du jour :

3 - Budget

- Décision Modificative (DM 2)
 - Attribution d'une subvention : syndicat mixte EPIDROPT (film sur la vallée du Dropt)
 - Attribution d'une subvention (renouvellement somme inscrite au BP 2016) : Gironde Habitat (fouilles archéologiques 2016)
 - Ajustement montant travaux voirie rurale 2017 (Fonctionnement / Investissement)
- Réception des soldes de subventions en attentes (DETR / Cabinet Médical Communal)

4 - Questions diverses

- Valorisation et mutualisation des CEE (certificats d'économies d'énergie) par le SIPHEM au sein du « territoire à énergie positive pour la croissance verte » : bâtiments publics.
- Enquête publique : « plan pluriannuel de gestion du bassin versant de la Vignague »

Le Conseil Municipal, à dix-sept voix pour, adopte l'ajout des points supplémentaire à l'ordre du jour.

1 – MEDIATHEQUE MUNICIPALE (PCTA)

- Attribution du marché – **délibération 2017-06-01**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal la consultation engagée pour l'acquisition du mobilier de la médiathèque municipale. Les trois offres reçues ont été étudiées et analysées par la commission d'appel d'offres (CAO) qui propose de retenir la mieux disante :

- SCHLAPP MOBEL - Bordeaux : 61 676,23 € HT

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-huit voix pour, donne son accord pour attribuer le marché à la société la mieux-disante et autorise Monsieur le Maire à signer les différents documents réglementaires (marché, devis, ...) et les éventuels futurs avenants (actualisation en cours de certaines quantités dans le devis) dans les limites des sommes inscrites au budget (70 000 € HT).

2 – VOIRIE RURALE 2017

- Attribution du marché - **délibération 2017-06-02**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la consultation engagée pour les travaux de voirie rurale 2017 :

- Dérasement d'accotement
- Grave émulsion en profilage
- Enduit bicouche
- Enduit bicouche alluvionnaire
- Canalisations EP
- Béton bitumeux

L'ensemble des 4 offres reçues ont été étudiées et analysées par la commission d'appel d'offres (CAO) et le bureau d'étude AZIMUT. La CAO propose de retenir l'entreprise la mieux disante, uniquement sur la Tranche Ferme (TC) :

- CMR : 42 501.04 € HT (tranche ferme)

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-huit voix pour, donne son accord pour attribuer le marché à la société la mieux-disante et autorise Monsieur le Maire à signer les différents documents réglementaires (marché, devis, ...) et les éventuels futurs avenants dans les limites des sommes inscrites au budget.

3 – BUDGET

- Décision modificative – **délibération 2017-06-03**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de nouvelles attributions de subventions et de la révision des dépenses de voirie 2017.

La décision modificative n° (DM 2) est proposée afin de procéder à un ajustement des dépenses.

- Attribution d'une subvention de 500 € au Syndicat mixte EPIDROPT (film sur la vallée du Dropt avec une séquence à Sauveterre)
- Attribution d'une subvention de 20 000 € (renouvellement de la somme inscrite au BP 2016) à Gironde Habitat (fouilles archéologiques sur le terrain de la résidence « La Jurade »)
- Ajustement du montant des travaux de voirie rurale 2017 (répartition : section fonctionnement / section investissement)

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
62878	Gironde Habitat	20 000.00	73223	FPIC 2017	-5491.00
6574	Subvention (EpiDropt)	500.00			
615231	Tvx Voirie	-10 400.00			
6228	Divers	-500.00			
	CH 023	-15 091.00			
		-5 491.00			-5491.00
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
2152	OP 118 voirie	11 426.00		CH 021	-15 029.00
			1641	Emprunt équilibre	26 455.00
		11 426.00			11 426.00

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-huit voix pour, adopte la décision modificative 2.

Monsieur le Maire rappelle que les produits des fouilles appartiennent pour moitié à l'Etat et pour moitié au propriétaire du terrain (Gironde Habitat). A la fin des analyses (2018), les services de l'Etat proposent souvent de racheter la part du propriétaire pour disposer de la collection complète, puis l'Etat devrait proposer de mettre à disposition de la commune les résultats des fouilles si la collectivité s'engage à les mettre en valeur (musée, exposition...). Monsieur le Maire signale que ces études pourraient ainsi être exposées et mis en présentation à la population et aux touristes.

Monsieur Christophe MIQUEU partage cette idée d'accueillir ces travaux dans un musée afin de préserver l'histoire de la ville. L'inscription de ce projet pourrait en outre s'inscrire dans le projet de Pays d'art et d'histoire.

- Réception de soldes de subventions DETR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception récente des soldes des subventions DETR 2014 et 2015 pour le Cabinet Médical Communal (Phases 1 & 2) pour un total de 110 618 €. Il explique que ces délais de paiement sont très longs et nous contraignent à réaliser de temps en temps des lignes de trésorerie ou des prêts court-terme « Attente de subventions » afin de disposer de la trésorerie nécessaire pour régler les différentes factures d'investissement.

La réception de ces sommes va nous permettre de rembourser une partie de ces emprunts « Attente de subventions » conformément aux engagements budgétaires.

4 – QUESTIONS DIVERSES

- SIPHEM : Valorisation des CEE – **délibération 2017-06-04**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SIPHEM, Syndicat mixte Inter-territorial du Pays du Haut Entre-deux-Mers, a été nommé lauréat « Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte » par le Ministère de l'Environnement en février 2015. Il accompagne les collectivités inscrites dans son périmètre géographique à la réalisation d'actions en faveur de la transition énergétique de son territoire.

La commune de Sauveterre-de-Guyenne s'inscrit dans cette dynamique : elle porte notamment un intérêt particulier à la performance énergétique de ses bâtiments publics. En ce sens, la commune a engagé une opération de reconstruction performante des équipements du stade Jacques BARRIERE avec pour objectif de minimiser les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

L'assistance du SIPHEM, et la réalisation de l'étude énergétique comparant plusieurs solutions de travaux et leurs niveaux de performance énergétique associés, a permis à la commune de préciser les travaux à réaliser. L'investissement prévisionnel du projet est de 605 503 euros HT.

Par ailleurs, le SIPHEM, en tant que « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », est éligible au programme « Economies d'Energie dans les TEPCV » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (Arrêté du 24 février 2017 modifiant l'arrêté du 9 février 2017). Ce programme CEE-TEPCV permet de récompenser certains investissements énergie sur les bâtiments publics des collectivités composant le TEPCV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à dix-huit voix pour :

- S'engage à réaliser le projet de bâtiment public performant énergétiquement décrit ci-dessus, entre le 20/03/2017 et le 31/12/2018 (dernière facture acquittée), en respectant les critères de performances techniques des matériaux et équipements précisés dans les fiches CEE de référence (sous réserve d'obtenir les autres financements nécessaires) ;
- Décide d'une redistribution mutualisée (Option n°2) des CEE-TEPCV obtenus et valorisés par le SIPHEM, entre les porteurs de projet œuvrant pour la performance énergétique des bâtiments publics (les conséquences n'étant pas les mêmes suivant les collectivités) ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec le SIPHEM une convention précisant les modalités de mise en œuvre du programme « Economies d'énergie dans les TEPCV ».

- Occupation du domaine public – **délibération 2017-06-05**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la cession d'activité, au 30/06/2017, de la « SARL Domaine du Mayne » qui bénéficiait d'une autorisation d'occupation du domaine public pour son véhicule de restauration rapide (friterie). Monsieur le Maire indique que la société « Sur le Pouce », représentée par Mme Natalia GABRIEL, souhaite reprendre la même activité au même emplacement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conclure une nouvelle convention avec la société « Sur le Pouce » dans les mêmes conditions (redevance de 150 €/mois) à compter du 01/07/2017.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-huit voix pour, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention.

- Convention CAF « Partenariat » - **délibération 2017-06-06**

Madame COMBEFREYROUX indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer des conventions avec la CAF pour accéder à l'espace sécurisé dénommé « Mon compte partenaire ».

- Le contrat de service qui a pour objectif de définir les engagements des services entre la CAF et le partenaire (Mairie de Sauveterre de Guyenne) dans le cadre de l'accès par le partenaire à "Mon compte Partenaire »
- La convention d'accès qui a pour objectif de définir les modalités d'accès aux services mis à disposition sur un espace sécurisé de la CAF dénommé « Mon compte partenaire » des données à caractères personnel (CNIL) et permettre aux partenaires d'accomplir leurs missions. La convention est établie pour un an reconduit chaque année par tacite reconduction.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-huit voix pour, donne son accord et autorise Monsieur le Maire signer le contrat de service et la convention d'accès avec la CAF.

- Rythmes scolaires 2017/2018

Monsieur le Maire signale que le décret ministériel d'assouplissement des rythmes scolaires n'est pas encore paru pour permettre des assouplissements à la semaine de 5 jours et un éventuel retour à la semaine de 4 jours.

Monsieur Christophe MIQUEU regrette que ce nouveau décret soit publié sans la réalisation d'un bilan national sur les effets de cette réforme des rythmes scolaires. Son groupe se prononcera sur la question de savoir ce qui est préférable entre le maintien des 4,5 jours ou le passage aux 4 jours après avoir eu un échange sur la question avec l'ensemble des acteurs éducatifs de la commune.

Monsieur le Maire signale que lors des conseils d'écoles, un premier avis informel a été demandé aux différentes parties :

- Les représentants des parents d'élèves (FCPE) sont plutôt favorables au maintien de la semaine de 4 jours ½ dans la lignée de ce que souhaite la FCPE au niveau national
- les enseignants sont plutôt favorables au retour à la semaine de 4 jours
- les représentants de la municipalité (élus et agents) aux conseils d'écoles sont plutôt favorables au retour à la semaine de 4 jours

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif initial de cette réforme des rythmes scolaires en 2014 était d'alléger le rythme des journées des enfants et de mieux respecter la chronobiologie de ces derniers. Aujourd'hui, l'ensemble des acteurs semblent indiquer que les enfants sont autant voir plus fatigués qu'avant avec une journée de plus de classe (le mercredi matin) au milieu de la semaine. De l'avis général, la demi-journée idéale serait plutôt le samedi matin mais cela pose des problèmes d'organisation de la vie familiale.

Monsieur le Maire indique qu'une année de transition aurait pu être envisagée en 2017/2018 avec un enseignement sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) et une prise en charge des mercredis matin par la commune (rassemblement des 3H00 de TAP sur une demi-journée) et des mercredis après-midi par la Communauté de Communes (ALSH comme actuellement). Cette organisation permettrait de proposer une solution de prise en charge des enfants le mercredi matin pour les parents ne pouvant pas garder leurs enfants ce jour-là, car la CdC ne sera pas en mesure d'assurer les ALSH le mercredi matin dès septembre 2017 (organisation, recrutement...).

Néanmoins, Monsieur le Maire précise que le décret, qui n'est toujours pas publié à ce jour, sera difficilement applicable à la rentrée de septembre 2017 sur notre commune car les temps d'organisation (emploi du temps, transport scolaire...) et de concertation (commission TECT, conseils d'écoles...) sont très courts.

Il indique enfin que la question n'est pas « pour ou contre la semaine de 4 jours 1/2 ? » mais « quand reviendrons-nous à la semaine de 4 jours ? » car, en effet, le gouvernement a prévu de cesser le financement aux communes pour l'organisation des TAP. Sans ce financement, leur organisation sera impossible.

- Compétence PLUi – Communauté des Communes rurales de l'entre deux mers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception en mairie de l'arrêté préfectoral du 16 mai 2017 constatant le refus du transfert automatique de la compétence « Elaboration des documents d'urbanisme » (PLU....) à la communauté des communes rurales de l'entre deux mers et modifiant les dispositions de l'article I-1 de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 05 décembre 2016.

Cette compétence reste donc du ressort des communes.

- Collège R. BARRIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de plusieurs informations en provenance du collège Robert BARRIERE de Sauveterre de Guyenne :

- le départ de Monsieur Jean-Luc SURGET, principal du collège Robert BARRIERE, muté Proviseur-Adjoint au Lycée d'Eysines et qui sera remplacé par l'actuel Proviseur-adjoint du lycée Victor Louis de Talence.
 - la classe de SEGPA a effectué un voyage en Grèce, organisé en partenariat avec le Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre du programme « Erasmus+ ». Ce voyage permet la découverte d'un nouveau pays et de métiers dans le cadre de stages au sein d'entreprises.
 - dans le cadre du rallye citoyen, le collège Robert Barrière a obtenu le 3^{ème} prix.
- Enquête publique - SMER'E2M

Monsieur le Maire fait part de l'avis d'enquête publique sur demande du président du SMER'E2M en vue d'obtenir la déclaration d'intérêt général permettant d'appliquer le plan pluriannuel de gestion du bassin versant de la Vignague.

L'enquête se déroulera du 19 juin au 20 juillet 2017 inclus. Le commissaire enquêteur sera présent pour deux permanences à la mairie de Sauveterre de Guyenne les 1^{er} et 20 juillet 2017.

- Remerciements à la municipalité

Remerciements de la famille CHAPOULIE suite aux condoléances exprimées lors du décès de Monsieur Claude CHAPOULIE.

Remerciements de la famille JUDDE de la RIVIERE suite aux condoléances exprimées lors du décès de Madame Christiane JUDDE de la RIVIERE.

Remerciement de la classe de CM1 des élèves de l'école élémentaire de Sauveterre pour les sorties « Cheval » qu'ils ont effectuées grâce à un financement de la commune.

- Manifestations communales

Le 1^{er} juillet 2017, le Judo club de Sauveterre fête ses 30 ans.

Le 1^{er} juillet 2017, la commune de Blasimon fête ses 700 ans.

Le 02 juillet 2017, le CHAEM organise sa rencontre.

Le 8 et 9 juillet, inter village Caumont/Sauveterre.

- Eau potable

Madame Annie ORDRONNEAU signale un article du Républicain qui fait état d'une forte augmentation (+ 40 %) de l'abonnement de l'eau du SIAEP de Saint-Brice.

Monsieur PUAUD indique que la SAUR, prestataire par délégation du Syndicat des eaux et Assainissement de St Brice intervient fréquemment sur un réseau linéaire important et ancien d'où des avenants au marché. Cet avenant a fait l'objet de discussions importantes et complexes entre le SIAEP et son délégataire (Saur). Par ailleurs, des investissements importants doivent être mis en place pour renouveler progressivement le réseau vieillissant.

Monsieur Christophe MIQUEU signale que nous pouvons contester ces augmentations. Les collectivités et les usagers ne doivent pas subir les frais d'interventions dû au vieillissement du réseau si le délégataire n'avait pas pris en compte ces éléments lors de la signature du contrat initial de DSP (Délégation de Service Public).

AGENDA

CONSEIL MUNICIPAL de SAUVETERRE-DE-GUYENNE - Séance du 22 JUIN 2017

Juin 2017	
25/06	Tournoi de judo
Juillet 2017	
01/07	Ouverture de la piscine
01/07	Fête du Foot – Stade Bazzani
01/07	Repas spectacle « Sol y Mar »
01/02	30 ans du Judo Club de Sauveterre
04/07	Dîner en Bastide
07/07	Soirée piscine
09/07	Inter-village
14/07	Fête nationale – Repas – Bal des pompiers – Feux d’artifice
28-29-30/07	Sauveterre fête ses vins 2017
Août 2017	
04/08	Soirée Piscine
08/08	Dîner en Bastide
23/08	Collecte de Sang
Septembre 2017	
01-03/09	Festival « ouvre la voix »
02/09	Forum des Associations
12/09	Dîner en Bastide
17/09	Brocante
17/09	Journées du Patrimoine
24/09	Journée des Savoirs faire

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30